Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20261006-CM20261006-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
6 OCTOBRE 2026
DELIBERATION
CM20261006

Le 6 octobre 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 29 septembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pierre-Yves JOSSO, Lionel HUET, Alexandra NOEL, David HAVART, Pascale LE NOUAILLE, James ROWLANDS
Absents excusés ayant donné pouvoir : Sonia GUINY donne pouvoir à Maud GAVAUD, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Viviane LE BORGNE, Pierrette LELONG donne pouvoir à Jean-Pierre PAPION, Yoann GUIBOUX donne pouvoir à Patrice LAMEUL.
Absents :
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs, le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Alexandra NOEL

Renouvellement des conventions avec le centre de gestion du Morbihan (CDG56)

Dans le cadre des missions facultatives proposées, la commune a conventionné avec le CDG56 pour certaines prestations. Ces conventions pluriannuelles liant notre établissement au Centre de gestion du Morbihan arrivent à échéance au 31 décembre 2026. Actuellement, les prestations conventionnées sont les suivantes :

- Convention cadre de moyens
- Convention médecine professionnelle et préventive
- Dispositif signalement des actes de violences
- Médiation préalable obligatoire et autres dispositifs de médiation
- Gestion de la paie des agents et des indemnités des élus.

Il est proposé au conseil municipal :

- De renouveler les conventions actuelles avec le CDG 56
- D'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De renouveler les conventions actuelles avec le CDG 56
- D'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20261006-CM20261006-DE

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.